



PARACHAT KI TISSA-PARA: NE SOYONS PAS FÊLÉS — QUAND LES TABLES DE LA LOI SE BRISENT

Alors que Moché Rabbénou se trouve dans les cieux en vue de l'apprentissage de l'intégralité de la Torah, pour descendre ensuite avec les premières Tables de la Loi, Hachem l'informe qu'une partie de son peuple ; « amkha », à savoir ce groupe d'Égyptiens qui a voulu se rattacher au peuple d'Israël lors de la sortie d'Égypte, a fauté : il a fabriqué le veau d'or.

Ils ont enfreint le deuxième commandement des Tables de la Loi :

« Lo yihyé lekha elohim a'herim » — tu n'auras pas d'autres dieux que Moi.

Cependant, Moché n'entend aucunement se résoudre à recevoir cette information de manière passive ; il souhaite constater de visu ce peuple fautif avant de réfléchir aux conséquences.

Il prend alors les Tables de la Loi des mains de D. et descend, accablé, vers le camp.

Arrivé à proximité du camp, les chants et les danses autour du veau d'or l'assaillent comme une blessure au plus profond de son être, une meurtrissure... une scène insupportable !

Moché en jette les Tables de la Loi à terre, qui se voient brisées en mille morceaux.

Une suite de questions s'impose : pourquoi Moché ne croit-il pas immédiatement Hachem ? Quel est donc ce besoin de voir de ses propres yeux la faute des enfants d'Israël ?

Plus encore : qui lui permet de casser les premières Tables de la Loi ?

Le comble de la surprise étant les félicitations adressées à Moché par D. Lui-même en ces termes quasi élogieux :

« Yéchar koa'h chéshibarta » — bravo de les avoir cassées ; tu as bien fait de briser les Tables de la Loi.

Mais la question reste entière.

Comment Moché Rabbénou peut-il casser des Tables sur lesquelles se trouve gravé le Nom de D. ?

N'est-ce pas précisément un commandement de la Torah qui nous enjoint de ne pas effacer ni détériorer ce qui porte le Nom de D., comme il est écrit :

« Vous ne ferez pas ainsi pour Hachem votre D. » ?

Comment Moché peut-il donc trouver une quelconque légitimité à son acte ?

La Guémara répond : les lettres des Tables de la Loi s'étaient envolées vers le ciel ; Moché Rabbénou aurait dès lors brisé exclusivement de la matière.

Mais alors, comment comprendre cet événement ?

Pour répondre, il nous faut avoir à l'esprit une dimension fondamentale : l'ouïe ne ressemble pas à la vue.

Voilà pourquoi le dévoilement de D. Lui-même, lors du don de la Torah, se déroulera au mont Sinaï comme il est écrit :

« Vé-khol ha'am roïm et ha-kolot » — tout le peuple voyait les sons.

Ils voyaient les sons, ils percevaient les éclairs et entendaient le son du chofar.

Voir et entendre ne produisent pas le même effet.

À l'origine, lorsque nous percevons un son quelconque, cet « objet de perception » reste une information extérieure : une rumeur, un récit, une parole qui passe par les oreilles, messages captés par ces instruments situés sur les côtés du visage.

Toute autre est la réalité qui s'impose à nous en se dressant devant nos yeux ; voir la scène nous propulse dans une dimension d'un ordre différent : cette mise au monde devient frappante, incontournable.

C'est précisément ce que veut Moché Rabbénou. Il aspire à comprendre ce qui s'est réellement passé. Quel était donc l'état d'esprit des enfants d'Israël accomplissant cette faute ?

Question lancinante qui ne peut que hanter notre Maître, capable d'appréhender l'ampleur de cet égarement.

Prenant alors la mesure de l'étendue de la faute, il comprend la gravité et la solennité du moment ; s'ensuit son geste : il brise les Tables de la Loi.

Il frappe la pierre... mais c'est le cœur du peuple qu'il cherche à toucher.

Pourquoi ne pas simplement les rendre à l'Éternel ?

Et si les lettres se sont envolées, pourquoi briser la matière restante ?

Moché Rabbénou veut que le peuple d'Israël voie lui aussi ces débris.

Sachons prendre la mesure de ce fabuleux tableau :

Il y avait des Tables de la Loi, des Tables de la Loi gravées par D. Lui-même, preuve éclatante de la révélation divine au mont Sinaï.

Et maintenant, qu'en est-il ? Que sont-elles devenues ? Qu'en avons-nous fait ?

Les voilà brisées. Les lettres se sont envolées.

Il ne reste plus que de la matière... brisée.

Et Moché semble dire au peuple :

Dvar Matok

R. Yehouda Elbilis

SUITE

Vous les avez brisées. Ce sont bel et bien vos actions qui en sont à l'origine, celles qui ont provoqué cela.

Ce n'est pas un hasard si, plus tard, D. ordonnera de placer les deuxièmes Tables de la Loi dans l'Arche sainte — avec aussi les débris des premières Tables.

Pourquoi donc conserver ces débris dans l'Arche ?
Parce qu'ils ne sont pas seulement le souvenir d'une révélation.
Ils sont surtout le rappel permanent de la responsabilité du peuple juif : sa sincérité, son sacerdoce, son engagement à respecter les Tables de la Loi et à vivre devant D.

Il nous est maintenant possible de comprendre pleinement pourquoi D. dira finalement à Moché Rabbénou : bravo de les avoir cassées.

Car dans la vie, l'une des choses les plus importantes consiste en cette aptitude à apprendre à être responsable. Et la responsabilité ne peut naître sans prise de conscience.

Une bonne action peut rapprocher de D....
Une faute, quant à elle, peut être dévastatrice.
Une faute peut aller jusqu'à briser une matière sur laquelle D. Lui-même avait gravé Son Nom.

Voilà le message puissant de ce passage incontournable de la Torah.

Ne nous laissons donc pas emporter par le laxisme qui règne aujourd'hui dans le monde ambiant : les idées faciles, la nonchalance, cette fausse liberté que notre époque cherche à promouvoir.

Arrêtons-nous un instant.
Regardons ces Tables de la Loi brisées, déposées dans l'Arche sainte.

Elles nous rappellent une vérité simple, mais exigeante : nous sommes responsables de nos actes.



QUESTION AU RAV BY DVAR MATOK

Question de K:

Je n'ai pas eu le temps de réciter les Birkot haCha'har ce matin. Puis-je encore les dire l'après-midi ?

Réponse :

Les bénédictions du matin expriment la gratitude que nous devons chaque jour à notre Créateur : pour la vie, la santé, la capacité de voir, de marcher, de nous lever, de nous habiller, d'interagir avec les autres et d'étudier la Torah. Quel privilège de se réveiller et de pouvoir vivre une nouvelle journée !

Autrefois, ces bénédictions étaient récitées au fur et à mesure des actions du réveil : en entendant le coq chanter, en ouvrant les yeux, en se levant... Aujourd'hui, nous avons l'habitude de les dire toutes ensemble après Netilat Yadaïm et s'être préparé pour la prière.

Si vous les avez oubliées le matin, il est encore possible de les réciter durant la journée, jusqu'à la chekia. En effet, ces bénédictions ne sont pas seulement liées au moment du réveil : elles sont aussi une louange adressée à Hachem pour l'ordre du monde et pour la nature qu'Il renouvelle chaque jour.

Précision :

Si vous avez déjà prié Cha'harit, certaines bénédictions sont considérées comme acquittées :

Elokaï Nechama par la bénédiction de Me'hayé hametim dans la Amida.
Les bénédictions de la Torah par celles qui précèdent le Chema.

Dans ce cas, vous pourrez réciter les bénédictions à partir de Hanoten la-sekhvi bina jusqu'au deuxième Yehi ratson, avant les bénédictions de la Torah.

Petit conseil :

Prenez parfois le temps de lire la traduction des Birkot haCha'har. On y découvre une véritable poésie de gratitude envers Hachem qui donne un souffle nouveau à la journée.

(Michna Beroura O.H. 52,10 ; Yalkout Yossef O.H. ch. 46.)

Chabbat Chalom oumevorah

R. Yehouda Elbilis

N'HÉSITEZ PAS À VISITER NOTRE SITE
INTERNET ET À NOUS SOUTENIR :
DVAR-MATOK.FR

